

INSCRIPTION ET REINSCRIPTION ADMINISTRATIVE

RENTREE 2021

Dates de la campagne d'inscription administrative

- ✓ Ouverture des applications d'inscriptions définitives : **6 juillet**
- ✓ Fermeture de l'UFR et de l'Université : **du 23 juillet matin au 16 août inclus**
- ✓ Clôture des inscriptions :
 - ❖ **31 août pour les licences y compris les CPGE Cachan** (y compris les primo-entrants)
 - ❖ **20 septembre minuit pour les procédures complémentaires Parcoursup**
 - ❖ **10 septembre pour les autres formations**
 - ❖ **29 octobre pour les CPGE ECT Pergaud et Courbet**
 - ❖ **Avant le 30 décembre pour l'IEJ**

Ouverture du bureau de la scolarité

- Accueil en présentiel, sur rendez-vous uniquement, tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h. Il ne sera pas possible d'accueillir plus d'une personne dans le bureau par créneau de rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous, cliquez sur ce lien :

<https://book.timify.com/services?accountId=5f48ad9e3bab1a1307bb2a8e&hideCloseButton=true>

- Vous pouvez nous envoyer un message à sjepeg-scolarite@univ-fcomte.fr en précisant bien votre nom-prénom et votre promotion.
- Vous pouvez téléphoner au **03 81 66 65 80**. Attention, ce numéro est dédié uniquement aux problématiques d'inscription.

La scolarité sera fermée du 23 juillet midi au 16 août inclus.

Avant de vous inscrire, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC)

Avant la procédure d'inscription, vous devrez vous acquitter de la « Contribution vie Etudiante et Campus » sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

Une quittance ou attestation vous sera délivrée, elle sera obligatoire dans le processus d'inscription.

Pour les inscriptions en ligne, le numéro de quittance devra être saisi.

Pour les inscriptions « papier », une copie de l'attestation vous sera demandée.

Les étudiants assujettis et exonérés (boursiers, réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, demandeurs d'asile) doivent également effectuer cette démarche.

Les étudiants non assujettis (étudiants en formation continue, échanges internationaux, auditeurs libres) n'ont pas à effectuer cette démarche.

Pour plus d'informations, consultez le site : <http://cvec-info.nuonet.fr/la-cvec.html>

Inscription et réinscription administrative à l'Université

- ✓ **Inscription et paiement en ligne** pour les diplômes de licence, licence professionnelle et master

<http://admission.univ-fcomte.fr/>

Remarques :

- ❖ Pour les candidatures (parcoursup, eCandidat), votre inscription ne sera possible que si votre candidature a été acceptée et confirmée.
- ❖ Pour les réinscriptions : les étudiants ajournés à la première session ne pourront s'inscrire qu'après la publication des résultats de la deuxième session ou seconde chance. Les étudiants de licence AJAC (ajourné mais autorisé à composer dans l'année supérieure) s'inscriront uniquement dans l'année supérieure afin d'éviter le paiement d'un droit complémentaire.
- ❖ Pour les étudiants en contrat de professionnalisation ou en apprentissage, l'inscription en ligne ne sera possible qu'après l'envoi d'un mail de confirmation de la scolarité.

- ✓ **Inscription avec dossier d'inscription au format papier pour les étudiants suivants :**

- ❖ CPGE 1^{ère} année : vous recevrez par mail la procédure d'inscription.
- ❖ Etudiants étrangers arrivant pour la première fois en France : présentez-vous début septembre au bureau de la scolarité pour accomplir les démarches administratives (dossier d'inscription, paiement par carte bancaire à privilégier).
- ❖ Etudiants s'inscrivant à un diplôme d'université : le dossier d'inscription vous sera transmis après sélection.
- ❖ Auditeurs libres : dossier d'inscription transmis sur demande.

La qualité d'auditeur libre ne confère pas le statut d'étudiant. Elle permet de suivre les cours magistraux de son choix (à l'exception des cours de l'IEJ, des préparations concours, des diplômes d'université et des licences et masters sélectifs). La qualité d'auditeur libre permet l'accès aux services de la Bibliothèque Universitaire et l'accès aux salles de travail. Elle ne permet en aucun cas de suivre les travaux dirigés et de passer les examens continus ou terminaux.

Pour tous les autres cas, contactez la scolarité :

Par téléphone en cliquant sur le lien suivant : <http://www.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu1/formations/inscription/inscription---scolarites-17.html>

Par messagerie électronique : sjegg-scolarite@univ-fcomte.fr

PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

✓ Dans le cas d'une inscription en ligne

Le paiement des droits d'inscription s'effectue par carte bancaire via l'application d'inscription en ligne avec la possibilité de choisir le paiement intégral ou le paiement en 3 fois pour les droits supérieurs à 200 euros uniquement.

Les étudiants boursiers sont exonérés des droits d'inscription. Le statut de boursier est contrôlé au moment de votre inscription. Si votre dossier social n'est pas à jour, il faudra vous acquitter de vos droits d'inscription et vous pourrez demander le remboursement après réception de votre notification de bourse. D'autre part, en cas de rejet de bourse, les droits universitaires seront dus.

✓ Dans le cas d'une inscription avec dossier papier

Vous pourrez régler vos droits par chèque, virement bancaire, carte bancaire avec prélèvement unique (TPE virtuel). Le paiement en numéraire jusqu'à 300 euros est possible mais déconseillé. Reportez-vous au document joint au dossier d'inscription.

COMMENT TRANSMETTRE VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES :

Les pièces justificatives doivent **obligatoirement** être numérisées et déposées dans les 3 jours sur l'application suivante :

<https://scolarite.univ-fcomte.fr/pj-web/>

Attention : Les documents envoyés par voie postale ou déposés à l'UFR ne seront pas acceptés.

Seuls les étudiants étrangers s'inscrivant pour la première fois en France et à l'UFC, les 1^{ères} années de CPGE, les inscrits en D.U et les auditeurs libres devront transmettre leur dossier complet par voie postale à l'adresse de l'UFR SJEPG en précisant la formation suivie.

Le service de scolarité se réserve le droit d'annuler l'inscription administrative si après plusieurs relances, vous n'avez toujours pas transmis les documents demandés.

SUIVI ET CONSULTATION DE VOTRE INSCRIPTION :

Vous avez déposé vos documents en ligne, consultez l'avancement de votre dossier en cliquant sur ce lien :

<https://scolarite.univ-fcomte.fr/pj-web/>

Vous recevrez un message électronique lorsque le dossier sera validé par le service.

Vous recevrez également un message électronique en cas de pièces manquantes ou refusées. Il faudra alors déposer les pièces en allant sur le lien ci-dessus.

Pour les dossiers papier, aucune consultation n'est possible.

CARTE D'ETUDIANT, CERTIFICATS DE SCOLARITE, STICKER :

Les certificats de scolarité seront envoyés par mail lorsque l'inscription est validée par nos soins.

La carte d'étudiant pour les primo-entrants sera envoyée par voie postale.

Pour les étudiants possédant déjà une carte d'étudiant, celle-ci sera mise à jour automatiquement (y compris si vous étiez inscrit dans une autre filière de l'Université de Franche-Comté). Le sticker à coller sur la carte sera distribué à la rentrée sur présentation du certificat de scolarité 2021-2022.

La carte d'étudiant est demandée pour l'accès aux salles d'examen, pour la restauration (CROUS) et pour l'accès à la Bibliothèque Universitaire.

CARTE PERDUE :

Le coût d'une réédition s'élève à 10 euros (tarif actuel) à payer en ligne en allant sur le lien suivant :

<https://applications.univ-fcomte.fr/PaiementEnLigne>

Vous pourrez ensuite récupérer votre nouvelle carte au bureau de la scolarité.

VOUS N'AVEZ PAS D'EQUIPEMENT INFORMATIQUE VOUS PERMETTANT DE REALISER VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE :

Durant la période d'inscription, une salle informatique en libre service sera à votre disposition (bâtiment central 1^{er} étage). Vous disposerez d'un ordinateur et d'un scanner et vous pourrez enregistrer vos documents à l'aide d'une clé USB que vous aurez préalablement amenée. Il ne sera pas possible d'imprimer vos documents sur place.

Des lingettes désinfectantes seront mises à votre disposition entre chaque utilisateur.

Pour scanner vos documents, vous pouvez également utiliser les applications de téléphone mobile.

INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

EN LICENCE DROIT (sauf l'option santé) – AES – ECONOMIE GESTION

Les inscriptions pédagogiques s'effectuent en ligne au moment de l'inscription administrative. Ne quittez donc pas prématurément les applications.

Vous devrez impérativement faire votre inscription pédagogique sur les **deux** semestres.

Si vous avez quitté prématurément la page web ou si vous voulez changer vos choix,

<https://scolarite.univ-fcomte.fr/ip-web/>

Les modifications en ligne seront possibles après la réunion de rentrée et au plus tard après avoir passé en salle informatique.

- Pour les autres diplômes :

Les inscriptions pédagogiques s'effectueront au moment de votre passage en salle informatique ou en remplissant la fiche pédagogique concernée.

LES REUNIONS DE RENTREE SONT OBLIGATOIRES.

**Le calendrier de rentrée est en cours de construction et
sera consultable sur la page d'accueil du site de l'UFR**

- Contacts sauf pendant la fermeture de l'établissement :

Par mail : sjegg-scolarite@univ-fcomte.fr

Par téléphone : **03 81 66 65 80**